



## **PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE**

### **23<sup>e</sup> Réunion du Groupe de Travail 4 du LDAC Accords de pêche bilatéraux avec les pays tiers**

**Mardi 23 octobre 2018, 14h30-18h30**

**Hôtel NH Brussels EU Berlaymont - Boulevard de Charlemagne 11-19 - Bruxelles**

#### **1- Bienvenue et ouverture de la réunion.**

Le Président, M. Julio Morón, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'annexe I contient la liste complète des personnes présentes à cette réunion à titre de membres et d'observateurs.

#### **2- Adoption du p.-v. de la dernière réunion du GT4 - Bruxelles, 7 mars 2018.**

Le procès-verbal de la dernière réunion du GT4 du 7 mars 2018 est adopté sans objections.

#### **3- Adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est approuvé.

#### **4- Mise à jour de la part de la DG MARE concernant l'état des négociations et des réunions techniques en matière d'accords de pêche avec les pays tiers. Analyse de l'application effective des APPD.**

##### **4.1. Océan Atlantique**

La représentante de l'Unité chargée des accords de la DG MARE, Mme. Catherine Chapoux, offre un résumé des accords par pays, à titre d'information :

- Maroc : La négociation de l'accord avec le Royaume du Maroc et son protocole a conclu de la part de la Commission européenne de façon satisfaisante. La période de validité de l'accord a expiré le 14 juillet 2018 et le nouvel accord est en attente d'adoption de la part du Parlement européen et du Conseil des ministres de l'UE. La décision de la Cour de justice de l'UE sur le Sahara rend complexe son ajustement légal. Il devrait néanmoins pouvoir être signé en janvier ou en février 2019.

Le nouvel accord aura une durée de 4 ans. Parmi les principales nouveautés qu'il présente, les possibilités de pêche pour les petits pélagiques ont été augmentées à 85 000 tonnes pour la première année. Elles continueront ensuite à l'être, progressivement, jusqu'à atteindre finalement les 100 000 tonnes.

- Côte d'Ivoire : Le nouveau protocole est de 6 ans. Il s'agit principalement d'un accord pour la pêche des thonidés. Plusieurs activités liées au soutien sectoriel ont été identifiées, comme l'aide au développement de la législation internationale, l'amélioration de la connaissance scientifique, des statistiques et données recueillies par les administrations sur la pêche industrielle ou le soutien à la pêche artisanale, ou encore le développement de l'aquaculture, entre autres.

- Gambie : La négociation de l'accord s'est soldée cette semaine par un nouveau protocole de 6 ans, cohérent par rapport à l'APPD du Sénégal et complémentaire à celui-ci. Un tonnage de référence de 3 330 tonnes a été fixé pour les thonidés (senneurs et canneurs) et 750 tonnes pour le merlu commun.
- Cap Vert : Un nouveau protocole a été signé le 12 octobre dernier. Dans les grandes lignes, les conditions de l'accord en vigueur sont maintenues en termes de tonnage de référence à 8 000 tonnes pour l'espadon, les requins et les thonidés. Il convient surtout de souligner l'inclusion, au niveau du soutien sectoriel, d'un chapitre consacré à l'économie bleue et la contribution à la pêche artisanale.
- Guinée Bissau : Les négociations ont repris après une longue pause, par une réunion les 8 et 9 octobre. Des progrès significatifs ont été constatés, passant d'un système de gestion par quotas au lieu de par effort de pêche. Il est également prévu d'inclure une nouvelle catégorie de pêche pour la flottille des petits pélagiques. Le mois prochain une nouvelle série de négociations aura lieu.
- Mauritanie : La Commission mixte s'est réunie récemment, mais le protocole n'a pas subi de modifications. Des divergences lors des négociations ont porté sur l'inclusion d'une nouvelle catégorie pour les espèces pélagiques.
- Sénégal : On souligne le bon niveau d'utilisation des possibilités de pêche pour le merlu noir, le plafond prévu en 2017 ayant été atteint, mais pour la flottille thonière la moitié seulement des possibilités de pêche a été consommée, ce qui a eu un impact pour les recettes du pays. Lors de la prochaine réunion de la Commission mixte, l'utilisation du soutien sectoriel sera à réviser.

#### 4.2. Océan Indien

- Madagascar : Les négociations sont actuellement en cours, la date de finalisation du protocole étant proche, de sorte à assurer l'absence de toute interruption des activités de pêche dans la région.
- Seychelles : Le renouvellement de l'accord est en cours de négociation.
- Île Maurice : L'accord devrait être à l'ordre du jour des débats de la prochaine Commission mixte.

Le Président remercie Mme. Chapoux pour son résumé complet et ouvre un temps consacré aux **questions et commentaires des membres**.

Mme. Rocío Béjar (CEPESCA) insiste sur l'importance pour la flotte espagnole de voir adopter, par le PE et le Conseil, le nouvel accord de pêche avec le Maroc.

Pour la Guinée Bissau, elle souligne que l'accord est très attendu par la flotte espagnole et qu'il serait désirable que la prochaine négociation ait lieu au plus vite. De plus, il est très positif de

tenir compte de l'augmentation de la contrepartie financière de l'UE en vue d'améliorer les questions techniques des différentes flottilles et les possibilités de pêche.

Par ailleurs, elle fait part de l'inquiétude de la flotte de pêche aux crustacés de Huelva car les autorités de Guinée Bissau exigent les débarquements obligatoires, ce qui rend difficiles les opérations de cette flotte. Elle demande donc à la CE de tenir compte de cette situation.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) souligne l'importance de l'amélioration de la connaissance biologique des espèces de petits pélagiques (surtout la *sardinelle*) pour déterminer l'excédent lors des Comités scientifiques conjoints. Pour ce faire, il conviendrait d'adopter une approche régionale au niveau de la recherche à travers des organisations comme COPACE-CECAF.

Elle ajoute qu'il serait très utile d'avoir des protocoles de transparence de la part des états riverains africains, ce qui permettrait de connaître l'effort de pêche global pour toutes les flottilles qui opèrent dans leurs eaux. Il est par exemple nécessaire de connaître les données relatives aux conditions d'accès et à la part des investissements chinois à Madagascar.

Pour ce qui est de l'accord avec la Côte d'Ivoire, elle souligne le besoin de garantir l'approvisionnement régulier en thon pour les opérations de traitement par les coopératives transformatrices de femmes. En ce sens, elle félicite le Comité des pêches du PE et la Commission européenne d'avoir répondu à cette demande et tenu des réunions avec les représentants concernés pour entendre directement leurs doléances. Cela dit elle demande plus de volonté politique et de l'industrie européenne elle-même pour le déploiement de cette activité avec succès.

Par rapport aux questions des membres concernant les bénéfices du soutien sectoriel et les activités de pêche européennes dans les pays avec lesquels des APPD sont signés, la représentante de la CE indique que les rapports ex ante y ex post qui recueillent l'impact socioéconomique de ces activités font état des réussites et des lacunes ; sans oublier les points à améliorer et à aborder dans un protocole à venir, respectivement. Ces rapports sont publics et disponibles à la consultation sur le site Internet de la DG MARE. Toute personne intéressée est invitée à les consulter.

**ACTION :**

- Le Secrétariat inclura un lien sur le site Internet de la réunion vers les rapports « ex ante » et « ex post » régulièrement publiés par la Commission européenne pour chaque accord.
- Le Secrétariat recueillera les commentaires des représentants des flottilles intéressées et autres groupes d'intérêt concernant les recommandations à transmettre à la Commission en vue des négociations avec les pays tiers.

### **4.3. Océan Pacifique**

Il n'y a aucune nouveauté à ce point.

### **4.4. Réflexions concernant l'application des accords de pêche**

La représentante de la CE, Mme. Catherine Chapoux, précise que les rapports concernant les différents pays sont rédigés par des consultants externes et publiés sur le site Internet de la DG MARE.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif, demande ce qu'il en est de la cohérence des frais et des priorités de financement de l'UE. Par exemple, le Cap Vert accueille un projet régional de la FAO sur l'économie bleue. Il voudrait donc savoir si l'idée consiste à employer des fonds spécifiques, provenant du soutien sectoriel ou autres, pour venir compléter ceux de la FAO ou d'organismes comme la Banque Mondiale.

Mme. Catherine Chapoux (CE) répond que l'utilisation des fonds de l'UE dépend des priorités identifiées par le propre pays. Tout se fait en coordination avec la Banque Mondiale, qui affiche une approche plus orientée sur les prêts et le financement avec retour, ce qui fait que les actions sont différentes. Toutefois, elle indique que la CE reste très attentive au reste des bailleurs internationaux (Fonds européen de développement, Banque africaine ou arabe, etc.).

Suite à plusieurs commentaires de la part des membres eu égard à la confusion ou à l'inexactitude des données dans divers rapports ex post concernant les types de navires et leurs captures, la représentante de la CE répond que la gestion des informations relatives aux accords est quelque peu complexe. Et d'ajouter que l'idéal serait de pouvoir améliorer la méthodologie à l'aide des données réelles que possède la Commission européenne (sur autorisation préalable des États de pavillon) et de se livrer à des analyses plus dignes de foi.

**ACTION :**

- Le Secrétariat évaluera la possibilité de se livrer à une infographie présentant les projets existants sous financement communautaire (DG MARE et DG DEVCO) et ceux sous financement des organisations internationales comme la FAO, la Banque mondiale ou les agences de coopération. Cela permettra de cartographier les éventuelles synergies dans le domaine de la gouvernance halieutique internationale et la gestion des ressources pour analyser la valeur qu'elles apportent.

**5- Initiatives de promotion du dialogue sur la gouvernance internationale dans la pêche**

**5.1. Analyse de la lettre du LDAC et de la réponse de la Commission européenne sur « L'amélioration des actions de l'UE dans le domaine de la gouvernance internationale des pêches pour les Océans Atlantique et Indien »**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif, rappelle le contenu de la lettre du LDAC et de la réponse de la Commission. Toutes deux sont disponibles en suivant ces liens :

- Lettre LDAC : <http://ldac.ldac.eu/attachment/270ff81b-bf7b-4e5b-8e37-c814f85b3802>
- Réponse Commission : <http://ldac.ldac.eu/attachment/a9e4ee60-2859-43bc-bf24-abab33cfed07>

Aucune action ne ressort de ce point.

## **5.2. Propositions pour l'établissement de dialogues régionaux sur la gouvernance des pêches avec les états côtiers dans les Océans Atlantique et Indien**

La représentante de la CE, Mme. Isabelle Viallon (DG DEVCO), explique que la Commission envisage de soutenir les investissements en Afrique et étudie comment approfondir le travail avec le secteur privé de ces pays, le tout suivant une approche innovatrice. De fait, le Président de la Commission, M. Juncker, a déclaré lors de l'African Alliance que l'UE devrait soutenir les investissements en Afrique et adopter une approche de travail avec le secteur privé par des initiatives ou alliances public-privé. L'UE a notamment demandé à identifier des secteurs d'activité économique affichant un certain potentiel de croissance, par l'analyse des chaînes de valeurs. Et la pêche se trouve parmi les secteurs clé. En ce sens, un nouveau programme de recherche a été mis en marche avec la FAO et les pays ACP en matière de responsabilité sociale et environnementale sur la chaîne de valeur halieutique.

Dans les mois à venir, de plus amples détails seront mis à disposition.

### **ACTIONS :**

- Le Secrétariat demandera aux membres d'envoyer leurs idées à propos des investissements halieutiques des flottilles et du secteur de la pêche européen dans les pays tiers, ainsi que des exemples spécifiques des éléments de la chaîne de valeur halieutique de certains investissements européens. Ces exemples, une fois débattus au sein du GT4 et adoptés par le Comité Exécutif, seront envoyés à Mme. Isabelle Viallon (DG DEVCO) pour inclusion dans l'analyse de la Commission sur les chaînes de valeur halieutique (par exemple les espèces capturées, le nombre de navires, la dynamique des opérations comprenant les flux commerciaux, la génération de valeur ajoutée, le retour sur investissement, les économies locales, etc.)

- Le Secrétariat sera en contact avec le Département des pêches de la FAO pour évaluer la possibilité de participer à la consultation publique des parties prenantes, visant à promouvoir la responsabilité sociale dans le secteur de la pêche sur toute la chaîne de valeur, au titre de l'accord atteint lors de la 33<sup>ème</sup> Session du Comité des Pêches de la FAO (COFI).

## **5.3. Présentation du programme PEUMP.**

La représentante de la CE, Mme. Isabelle Viallon (DG DEVCO), annonce que le programme Pacifique-Union européenne pour le milieu marin (PEUMP ou *Pacific-EU Marine Partnership Programme* en anglais) est l'un des plus vastes en termes de cadre spatial car il couvre l'Océan Pacifique et travaille avec les organisations régionales de 4 continents. Il s'agit d'un programme ambitieux en termes de ressources, géré par la Communauté du Pacifique Sud et au développement duquel collaborera l'Université du Pacifique. Elle précise que la Commission européenne désire profiter des programmes régionaux déjà en marche pour inclure l'UE dans le dialogue sur les politiques de pêche et maritimes. Et d'ajouter que la DG DEVCO et la DG MARE ont coordonné leurs actions et se sont réunies pour préparer ce programme.



#### **5.4. Lancement et plan d'action pour l'Océan Indien - Programme ECOFISH (DG DEVCO)**

Mme. Isabelle Viallon (CE) souligne le désir de la Commission de soutenir les différentes organisations de pêche de la région, et son intérêt pour une nouvelle approche où les questions de gouvernance, l'analyse de la chaîne de valeur et la consolidation des aspects sociaux et environnementaux dans la pêche auront une place de choix. Elle explique que le programme a déjà été signé avec la Commission de l'Océan Indien (COI), essentiellement axé sur le soutien aux organisations halieutiques de la région et l'implication et le développement des communautés côtières.

De plus, la Commission cherche à soutenir, dans l'Océan Indien, les différentes organisations possédant des compétences en matière de gestion des pêches dans la région, principalement la CTOI et la CPSOOI. La Commission tentera de faciliter le dialogue pour que les pays côtiers puissent entrer dans ces organisations et mettre en œuvre leurs recommandations à l'aide de rapports nationaux. En outre, des appels à propositions seront organisés pour l'avènement de projets régionaux spécifiques.

- Questions posées par les membres du GT4 :

M. Julio Morón (OPAGAC) demande comment le LDAC peut s'impliquer dans le travail de l'UE en Afrique et comment le travail et le rôle de la COMHAFAT pourrait y trouver sa place.

Mme. Viallon, en représentation de la CE, répond qu'il s'agit de développer des programmes régionaux avec des organisations également régionales, et que par conséquent l'interlocuteur direct est la CEDEAO en tant qu'organe économique. Les ORGP présentes seront CECAF et CICAA. Et à titre d'alliés régionaux, les organisations sous-régionales de pêche. Elle explique que la CE partagera avec le LDAC toutes les informations qu'elle publiera lorsque les appels à propositions seront lancés pour des travaux ou actions s'inscrivant dans le cadre du programme ECOFISH, et visant à soutenir des projets de développement halieutique dans les pays. De la sorte, le LDAC pourra les transmettre à la COMHAFAT.

M. Julio Morón (OPAGAC) précise qu'il s'agit de provoquer une réflexion politique sur la valeur du rôle de la COMHAFAT à la CICAA, affirmant que les japonais en sont déjà conscients.

Le représentant de la CE, M. Kristopher Du Rietz, dit avoir participé directement à certaines réunions de la COMHAFAT et que les questions qui y sont abordées sont très intéressantes. Il souligne toutefois que pour pouvoir soutenir financièrement des projets avec ces pays, ils doivent comprendre certains éléments à ne pas négliger au niveau des mécanismes de participation. Il invite les intéressés à demander une réunion avec la DG MARE.

#### **ACTION :**

**- Le Secrétariat et les Présidents du LDAC avanceront dans le travail avec la COMHAFAT pour tenter de mettre en route des initiatives comme le programme régional d'observateurs en mer et le programme régional de contrôle dans les ports des états riverains africains. Une**



délégation conjointe LDAC-COMHAFAT demandera à se réunir avec la Commission européenne (DG MARE et DG DEVCO) pour analyser le rôle de la CEDEAO et d'autres organisations et bien établir quel rôle la COMHAFAT pourrait jouer.

#### **5.5. Mise à jour des projets financés par l'UE en Afrique Occidentale : FISHGOV2 et PESCAO.**

La représentante de la CE, Mme. Isabelle Viallon, annonce que la première réunion du Comité de direction du projet PESCAO aura lieu au cours de la première semaine du mois de novembre. De plus, dans la région CEDEAO, deux organisations sous-régionales (SRFC et FCWC) et l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECF) ont participé à la phase de conception des opérations conjointes d'inspection et de contrôle en mer.

Et cette semaine, la ville de Vigo accueillera le premier atelier consacré au développement des capacités des autorités de contrôle des pays d'Afrique Occidentale impliqués dans le projet (Sénégal, Gambie, Guinée Bissau et République de Guinée, Togo et Bénin). Des inspecteurs dotés d'un bon niveau technique seront désignés pour les différents pays, pour pouvoir ensuite former le reste des équipes dans les pays d'origine.

À son avis, la confiance entre les partenaires s'est améliorée. Sans oublier que la CEDEAO souhaite travailler sur les questions relatives à la pêche, volonté fondamentale pour pouvoir commencer à considérer la pêche comme une priorité et créer des synergies de lutte contre la pêche illégale INDNR et une approche régionale du contrôle.

Le premier Comité de direction s'axera sur les questions de procédure et de logistique, mais le suivant devrait être consacré au dialogue et à la politique.

### **6- Collaboration et partenariat entre le LDAC et les autres organisations internationales.**

#### **6.1. Conclusions de la 10ème session de la Conférence des ministres de la pêche de la COMHAFAT (Abidjan, 26-28 août 2018).**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif, était présent à la réunion où il représentait le LDAC. Il en propose un résumé et invite les membres du GT4 à lire le rapport complet en suivant le lien : <http://ldac.ldac.eu/attachment/78efe427-b149-43df-8b48-5a07da6444f0>

#### **6.2. Résumé de la réunion avec la CPSOOI sur les accords de pêche (19-21 septembre)**

M. Julio Morón explique qu'en tant que membre de la délégation communautaire, son organisation, OPAGAC, avait été invitée à assister à la réunion en qualité d'observateur. Personne n'était là pour la Commission européenne.



Il s'agissait de la septième réunion sur un total de 13 réunions prévues, visant à convenir des conditions minimales d'accès (MTC pour les sigles en anglais) pour les accords de pêche avec les pays appartenant à la CPSOOI, la Commission des pêches pour le Sud-ouest de l'Océan Indien. En guise de conclusions principales, il explique qu'un taux d'accès par navire d'au moins 12 % de la valeur des captures est prévu, et souligne que la flottille communautaire ne possède pas de licences de pêche dans les pays qui l'imposent comme le Kenya, la Tanzanie ou le Mozambique. La cause : l'inviabilité économique.

Actuellement, il y a le désir de modifier les règles car les estimations parlent de 6 millions d'euros de pertes, tout simplement parce que les recommandations eu égard à la viabilité économique des accords sont ignorées.

Par ailleurs, l'exigence de la déclaration des données à travers le VMS comme alternative à l' AIS a été ajoutée. Or cela n'est pas viable dans cette zone du fait des graves risques de sécurité que cela suppose pour les équipages exposés aux moult abordages pour piraterie.

Les critères de répartition de la CTOI ont aussi été abordés, mais aucun accord n'a été pris. Il semblerait que les conditions des licences de pêche seront prochainement précisées.

La question est de savoir quelle est la position de la CE en termes de stratégie par rapport à la CPSOOI. OPAGAC assistera aux prochaines réunions et en diffusera les conclusions.

**ACTION : OPAGAC informera le GT4 de la progression des décisions suite aux réunions de la CPSOOI.**

### **6.3. Initiatives conjointes et actions prévues pour le deuxième semestre 2018**

**ACTION :**

- Le Secrétariat inclura au budget et au programme de travail de l'Exercice 13 (juin 2019-mai 2020) l'organisation d'une conférence internationale consacrée à la stratégie de l'UE pour améliorer la gouvernance régionale et bilatérale en matière de pêche avec les pays tiers de l'Océan Indien, comme les Seychelles, l'île Maurice ou Madagascar.

#### **7- Date et lieu de la prochaine réunion du GT4.**

Le Secrétariat annonce que la prochaine réunion aura lieu au mois de mars à Bruxelles. Les membres et observateurs seront informés de la date exacte dès que possible.

**-FIN-**





## **ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS**

**Groupe de Travail 4 du LDAC  
Bruxelles, le 23 octobre 2018**

### **MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Julio Morón. OPAGAC
2. Despina Symons. EBCD
3. Marc Ghiglia. UAPF
4. Iván López. AGARBA/CEPESCA
5. Raúl García. WWF
6. Luis Vicente. ADAPI
7. Edelmiro Ulloa. Anapa / Anamer / Acemix / Agarba
8. Rocio Béjar. CEPESCA
9. Juan Manuel Liria. CEPESCA
10. Sara Fröcklin. SSNC
11. Michel Goujon. ORTHONGEL
12. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
13. Frédéric Le Manach. BLOOM
14. Sergio López. OPP-Lugo
15. Emil Remisz. NAPO
16. Georg Werner. EJF
17. Daniel Voces. EUROPECHE
18. Juan Manuel Trujillo. ETF
19. Vanya Vulperhorst. OCEANA

### **OBSERVATEURS**

20. Catherine Chapoux y Maria Ferrara – DG MARE (APPD)
21. Alessandra Lamotte – DG MARE (gouvernance internationale des pêches)
22. Isabelle Viallon – DG DEVCO
23. Kristopher Du Rietz – DG MARE (gouvernance internationale des pêches)
24. Josu Santiago. AZTI - SECOFAD
25. Mireille Thom. Consultante indépendante
26. Ylva Mattsson. Agence suédoise pour la gestion marine et aquatique
27. Benoît Guérin. Consultant indépendant
28. Alexandre Rodríguez. Secrétariat du LDAC
29. Manuela Iglesias. Secrétariat du LDAC
30. Marta de Lucas. Secrétariat du LDAC